

COMMUNIQUÉ DU CPP

Votre santé était, est et sera toujours une priorité pour le CPP. Restez vigilants en cette période de déconfinement. Reprenez la pétanque si vous le pouvez mais en respectant strictement les règles que les autorités politiques et sportives dans l'intérêt de nous tous. Voir en particulier les directives de Swiss Pétanque et celles de Monsieur Jean Marie Arlettaz, Directeur Technique.

Le CPP s'est réuni, mercredi 10 juin 2020 à Montreux, en présence de Monsieur Jean Denis Willemin, Président de Swiss Pétanque, pour prendre les meilleures décisions possibles eu égard à la situation actuelle et les informations disponibles, ainsi que les avis des uns et des autres qui nous ont contactés et avons contactés.

Préambule

Nous ne pouvons ignorer, bien sûr, que Swiss Pétanque a annulé tous les championnats de Suisse traditionnels et la CEP en a fait de même avec tous les championnats européens. Notre championnat se différencie significativement des deux cas précédents. Par rapport aux championnats de Suisse, nous ne sommes pas un championnat basé sur le prérequis des qualifications, de besoins d'autorisations, d'infrastructures temporaires et encore de financement. Contrairement à la CEP, nous n'avons pas à nous assurer que toutes les fédérations membres puissent y participer, ce qui, à la mi-mai, était un peu risqué étant donné les problèmes liés à une évolution possiblement différente du virus de pays en pays. Suivre la CEP et Swiss Pétanque aurait été pour nous une solution de facilité, mais le faisant aurait aussi été pour nous un manque de respect vis-à-vis des équipes finalistes de ligue B qui s'étaient battues toute une saison pour cet objectif et qui avaient droit de terminer leur championnat, si le déconfinement le permettait en temps et heures. La même problématique est aussi vraie pour les candidats des ligues régionales à l'ascension, qui, pour certains clubs, la chance de se trouver là ne se produit peu souvent. Notre rôle est de respecter chaque équipe liée à notre championnat.

Ligue A

A la suite de l'annulation de l'Eurocup 2020, nous nous sommes posés la question de savoir quelles pouvaient être les raisons de terminer le championnat 2019-2020, dans la situation actuelle. Côté titre, dont la première récompense étant la participation à l'Eurocup, terminer le championnat ne plaide dans ce sens. Côté relégation, seul intérêt de le terminer est la désignation du barragiste entre le Lys et Thônex, ce qui impliquerait 3 rencontres pour le Lys et 2 pour Thônex. Basé sur ce qui vient d'être, le CPP décide de ne pas terminer le championnat et considérer : a) le Motty, qui ne peut, mathématiquement, revenir barragiste, comme relégable ; b) de partager, à parts égales, les primes revenant aux trois premières équipes, entre les trois équipes pouvant mathématiquement gagner ce championnat, soit la Sportive de Mategnin, le Léman et la Pétanque Genevoise.

Ligue B

Le CPP estime qu'il est trop tôt pour prendre une décision en ce jour du 10 juin. En conséquence, celle-ci sera prise au cours de l'Assemblée Générale, qui aura lieu, le vendredi

17 juillet 2020, à 19h30, au boudrome de Montreux. Il appartiendra à l'instance la plus élevée de l'ALN à prendre cette décision.

Si la décision de l'Assemblée Générale est un **OUI** à la poursuite du championnat à ce niveau, les finales de ligue B auront lieu à l'extérieur à Villeneuve les **8 et 9 août 2020** et les finales de promotion le samedi **15 août** à Yverdon. Par rapport aux autres années, il n'y aura qu'un seul promu pour remplacer le Motty. Les informations relatives à ces journées seront communiquées en temps opportun.

Si la décision de l'Assemblée Générale est un **NON**, le championnat sera définitivement arrêté et la saison 2020-2021 reprendra avec les mêmes équipes que celles qui ont débuté la saison 2019-2020.

Information aux associations cantonales → promotion

Ainsi que vous avez pu le lire ci-devant, l'Assemblée Générale du 17 juillet 2020 prendra une décision finale en ce qui concerne les finales de promotion qui, le cas échéant, aura lieu le samedi 15 août à Yverdon à l'extérieur pour pouvoir respecter les distances exigées.

Pour faire le point, Fribourg et Neuchâtel, n'ont pas de championnat, donc pas de candidat. Le champion et le vice-champion du SAP n'ont pas désiré s'inscrire et le CPP ne peut accepter, le 3^e, selon le règlement en vigueur. L'AJP n'a toujours pas rejoint le championnat. Il reste donc trois associations cantonales : a) Genève qui a terminé le championnat et a déjà inscrit son candidat à l'ascension : La Pétanque du Camp : b) les cantonales de Vaud et du Valais sont au stade des demi-finales ou des quarts de finales. Ces deux cantonales voudront bien nous nous dire, si possible avant le 17 juillet mais au plus tard, le 30 juillet : 1) si elles comptent terminer leur championnat, 2) si elles désignent un candidat entre le champion et le vice-champion, 3) pour le Valais, le club de la Liennoise est toujours suspendu et ne peut participer, s'il est champion ou vice-champion, cette année aux finales de promotion. Merci de votre collaboration.

Retrait d'équipes du championnat

Art. 37, paragraphes 2 et 3 : Le retrait d'une équipe ayant évolué en ligue nationale A ou B et non reléguée en ligue régionale n'est pas pénalisé pécuniairement s'il est effectué dans les 8 jours du calendrier suivant la dernière journée du championnat. En conséquence, cette équipe est automatiquement reléguée en ligue régionale.

Une équipe retirée ne peut être réadmise aux barrages de promotion/relégation lors des deux saisons suivantes.

Pour respecter le règlement sportif, les clubs qui désirent retirer une équipe, cas échéant leurs deux équipes, peuvent le faire jusqu'au 30 juin compris, dans les conditions de l'art. 37.

Assemblée générale du 17 juillet 2020

Les règles habituelles veulent que le CPP invite les clubs à lui faire part des propositions dans un certain délai (cette année 31 mai 2020), les analyse avant de les transmettre aux membres, au moins 10 jours avant l'Assemblée Générale, avec la convocation, comprenant l'ordre du jour. En cette année de Covid-19, des libertés peu en adéquation avec la vie des associations ont été prises et vous avez été informé d'une manière inappropriée de la seule

proposition que nous avons reçue. Elle est faite par Monsieur Thierry Bondallaz du club de Thônex :

« Vu l'annulation de la Coupe d'Europe par la CEP. La Pétanque de Thônex propose de monter la ligue A à 12 équipes dès la saison 2020-2021 et d'autoriser deux équipes du même club par ligue. Cette année serait la bonne et la plus simple pour y parvenir sans problème, nous pensons que cette solution satisferait toutes les équipes qui auraient pu monter cette année, et ainsi arriver à la solution de monter la ligue A à 12 équipes, ce qui était prévu à plus ou moins long terme »,

Le CPP donnera son avis plus détaillé à l'Assemblée Générale sur ces deux propositions en une. Pour faire simple, la proposition de permettre deux équipes par ligue fragilise la gestion du championnat et va en l'encontre d'un des buts que nous avons toujours recherchés et que nous n'avons pas encore atteint, à savoir de voir toutes les cantonales participer au championnat. Quant à monter la ligue A à 12 équipes ne peut se faire qu'au détriment de la qualité du championnat, avec des risques élevés pour sa pérennité.

Par contre, pour la première fois dans la pétanque suisse, nous avons un Comité Directeur qui se préoccupe sérieusement de l'effectif des licenciés. Dans le milieu des années 90, nous étions 4800 et aujourd'hui un peu plus de 2000. Ce souci d'accroître les effectifs et la volonté d'élargir le championnat sur le plan géographique en Suisse, sans en diminuer la qualité, le CPP fait une proposition allant dans ce que nous estimons être la bonne direction. La formulation définitive vous parviendra avec la convocation de l'Assemblée Générale. En résumé : a) maintien de la ligue A à 8, b) maintien de ligue B à 12 (deux groupes de six), c) création d'une ligue promotion régionalisée de trois groupes de 6. Un premier groupe regrouperait le nord de la Suisse (SAP, AJP, ACNP, ACFP), le deuxième et troisième groupe seraient composés d'une partie de Vaud avec le Valais et une autre partie avec Genève.

Une autre proposition du CPP viendra sur la table pour la fixation des rencontres, pour éviter des problèmes et entrer dans le calendrier de la fédération.

Par ailleurs, une question vous sera posée à l'Assemblée sur l'opportunité pour le CPP de gérer une coupe de Suisse des clubs, dans un avenir proche.

Au plaisir de vous retrouver en bonne santé le 17 juillet.

Pour le CPP
Marcellin Dayer, Président